

PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE



Le Bulletin

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 18 • No. 7 • Juillet-Août 2025

Image : Kampus, Pexels



Profiter de la belle saison

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 18 août
Lundi 8 septembre
à 19h30

3355, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

À lire ce mois-ci:

- P 4-5** | Avis publics
- P 9** | La rage du raton laveur
- P 13** | Fête familiale du grand Sainte-Madeleine

LE MOT DU CONSEIL

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'été est arrivé. Il fait beau et chaud et nous en profitons pour procéder aux travaux extérieurs sur le territoire de la municipalité. J'espère que vous en profitez également. Contrairement à d'autres régions, nous avons la chance de voir pousser nos cultures et de pouvoir espérer des récoltes qui seront bonnes et généreuses pour notre communauté agricole.

Nous avons complété un de nos chantiers importants, soit le remplacement de la conduite d'eau potable sur la montée du 4^e Rang, le 4^e Rang et la rue Brodeur. Nous poursuivons nos travaux pour les autres chantiers. Au retour des vacances, nous espérons pouvoir aller de l'avant avec d'autres projets sur lesquels nous travaillons depuis longtemps.

Des visites de prévention en incendie débiteront sous peu et seront effectuées par nos pompiers. Ils seront facilement identifiables car ils seront en uniforme et auront leurs

cartes d'identification à l'effigie du service de Sécurité incendie de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine.

Sous peu, vous verrez les candidats aux prochaines élections s'annoncer tour à tour. Si la politique municipale vous interpelle, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour y lire les capsules d'information préparées à l'intention des personnes intéressées à s'impliquer en politique municipale. Le site à consulter est le suivant: <https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/organisation-municipale/democratie-municipale/elections-municipales/se-presenter-elections-municipales>. Ce n'est pas tous les jours facile, mais c'est tellement enrichissant de comprendre comment fonctionne le monde municipal.

En raison de la période des vacances, veuillez prendre note que la prochaine édition

du bulletin municipal sera distribuée vers le 22 septembre 2025.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel et bon été. Profitez-en pour savourer la vie. On se revoit en septembre!



CAMP DE JOUR 2025

Cette année, le camp de jour accueille plus de 170 enfants. Nos coordonnateurs, nos animateurs et nos accompagnateurs sont à l'œuvre pour animer leurs journées. Une nouveauté cette année, la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire est installée au camp en permanence. Elle peut donc supporter son équipe pour que vos enfants soient en sécurité. Merci à toute l'équipe. Vous faites du bon travail!

Invitation spéciale

Que votre enfant soit inscrit ou non à la dernière journée du camp, le **vendredi 15 août**, nous vous invitons à l'amener au parc. Des jeux gonflables, du maquillage et des surprises attendront les enfants. À la brunoise, un film sera projeté sous la patinoire. Une belle façon de terminer le camp de jour 2025.



Mme Ginette Gauvin
Mairesse
ggauvin@stemariemadeleine.qc.ca



M. Daniel Bouchard
Conseiller poste no. 1
dbouchard@stemariemadeleine.qc.ca



Mme Christine Gougeon
Conseillère poste no. 2
cgougeon@stemariemadeleine.qc.ca



M. René Poirier
Conseiller poste no. 3
rpoirier@stemariemadeleine.qc.ca



M. Daniel Choquette
Conseiller poste no. 4
dchoquette@stemariemadeleine.qc.ca



M. Patrick Vizien
Conseiller poste no. 5
pvizien@stemariemadeleine.qc.ca



M. René-Carl Martin
Conseiller poste no. 6
rmartin@stemariemadeleine.qc.ca

ACTUALITÉS

HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

Veillez prendre note que les services municipaux seront fermés le **lundi 1^{er} septembre** à l'occasion de la fête du Travail.



Pour toute requête reliée aux travaux publics, vous pouvez joindre notre équipe au 450 795-6272, poste 106, ou encore utiliser le module **Voilà!**, dans la section Nouvelles sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité. Pour toute urgence nécessitant l'intervention des secours rapidement, composez le 9-1-1. Pour toute autre urgence, composez le 450 795-6272, poste 104.

L'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS PREND DE L'EXPANSION POUR LA SAISON ESTIVALE

La Municipalité accueille avec grand plaisir les étudiants Édouard Pitre-Berthiaume et Jérémy Lagacé dans l'équipe des Travaux publics pour la saison estivale. Vous les verrez tout l'été, entre autres, dans nos parcs. Ils seront aussi affectés à d'autres tâches, au gré des besoins du service des Travaux publics.

VOUS FAITES DES TRAVAUX ?

**Vous effectuez des réparations ou des ajouts sur vos bâtiments ?
Vous procédez à de nouvelles installations ?**

N'oubliez pas que vous avez des règles à respecter et qu'un permis peut être requis. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec notre inspectrice municipale, Mme Annie Chamberland, du lundi au jeudi, au 450 795-6272, poste 105.



PISCINES RÉSIDENTIELLES

N'oubliez pas que vous devez vous conformer aux nouvelles règles visant à sécuriser vos piscines résidentielles, et ce, avant le 30 septembre 2025.

TAXES MUNICIPALES

Prochains versements : 28 août et 30 septembre



HEURES D'OUVERTURE DES PARCS

La Municipalité souhaite rappeler à la population que les parcs sont ouverts entre 7 h et 23 h, et ce, chaque jour. Il est donc interdit à toute personne de se trouver, de fréquenter ou de visiter un parc de la municipalité entre 23 h et 7 h. On rappelle également que vous avez maintenant accès à Internet dans les parcs et que des caméras de surveillance sont installées afin de préserver nos biens.

De plus, nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse dans les parcs et que vous devez ramasser leurs besoins.

DE LA MUSIQUE POUR UNE BONNE CAUSE

Depuis deux ans, un citoyen de Sainte-Marie-Madeleine et ses partenaires de musique du Improvist Band tiennent un événement caritatif au profit de la Fondation Mira à notre salle municipale. La Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine contribue à cette soirée en offrant la salle gratuitement. L'an dernier, ce groupe a remis à la fondation Mira une somme de 3 000\$. Cette année, ce groupe a remis un don de 2 995\$. À cela s'ajoutent les contributions en service et en argent de la Municipalité. Un bel événement pour une belle cause. Merci et à l'an prochain !



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressé(e)s, la soussignée, Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière, de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Lors de la séance du 18 août 2025, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Lorraine Dion (co-proprétaire) pour le lot 2 366 446 sis au 3479, rue des Érables. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise une dérogation sur la marge entre la résidence et le bâtiment accessoire, laquelle sera moindre que le 3.0 m exigé par la réglementation.
2. Demande de dérogation mineure présentée par François Gervais pour le lot 2 366 544 sis au 3350, rue des Merisiers. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise une dérogation sur la marge entre la résidence et le bâtiment accessoire, laquelle sera moindre que le 3,0 m exigé par la réglementation.

3. Demande de dérogation mineure présentée par Jonathan Clément pour le lot 2 366 370 sis au 3456, place des Plaines. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise une dérogation sur la marge entre la résidence et le bâtiment accessoire, laquelle sera moindre que le 3,0 mètre exigé par la réglementation en plus de réduire de 0.16 m la marge latérale droite pour l'ajout d'un abri d'auto.

Tous les intéressé(e)s pourront se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes en se présentant au 3355, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine le 18 août 2025, à 19 h 30.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16^e jour de juillet 2025, par Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR

Avis public est donné par la soussignée que le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 18 août 2025. Cet avis public est donné conformément à l'article 176.1 du Code municipal.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 14^e jour de juillet 2025, par Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

CALENDRIER MODIFIÉ DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Avis public est donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette, qu'en date du 7 juillet 2025, le conseil municipal a modifié le calendrier des dates auxquelles auront lieu les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025. Ce calendrier est modifié comme suit :

La séance du mois d'août 2025 se tiendra le 18 août 2025 au lieu du 11 août 2025 tel que préalablement annoncé.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 10^e jour de juillet 2025, par Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis public est donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette que les Règlements suivants ont été adoptés lors de la séance du 7 juillet 2025, à savoir :

- Règlement numéro 25-606 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.
- Règlement numéro 25-607 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et peuvent être consultés au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 10^e jour de juillet 2025, par Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

AVIS PUBLICS

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM.

Avis vous est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement intitulé :

Règlement numéro 25-605 décrétant diverses modifications au Règlement de zonage numéro 09-370.

Ce projet de règlement vise à autoriser diverses modifications réglementaires, soit :

- préciser les modalités d'autorisation de réalisation d'entrées charretières en U;
- modifier les normes d'implantation des lots à vocation uniquement résidentielle en zone agricole;
- modifier les normes de fermeture de fossés afin de préconiser des fossés ouverts pour aider à la gestion des changements climatiques et à défaut, pour établir les règles de détermination des dimensions de ponceaux requis pour la fermeture de fossés;
- préciser les marges de recul dans le cas de cour arrière des lots de coin;
- permettre clôture de maille dans la marge avant (après 3 m);
- autoriser l'utilisation de l'acier profilé sur les résidences jusqu'à concurrence de 40 % pour les surfaces autres que les toits.

Ce projet de règlement contient certaines dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Prendre note que les pétitions déposées ne seront pas considérées aux fins du présent avis. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter. Toute personne peut consulter le second projet de règlement de ce règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en se présentant au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 10^e jour de juillet 2025,
par Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière



UN PROJET D'AFFAIRES OU
DE NOUVELLE
ENTREPRISE?

Saint-Hyacinthe Technopole est
**LE GUICHET
UNIQUE**
pour vos projets industriels,
commerciaux et touristiques dans
la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS
450 774-9000 | 1 877 505-1246
st-hyacinthetechnopole.com  


SAINT-HYACINTHE
TECHNOPOLE
Développement économique
de la grande région de Saint-Hyacinthe

AFFAIRES MUNICIPALES

SOMMAIRE DÉCISIONNEL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2025

Lors de la séance, les membres du conseil municipal ont :

- Adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025;
- Autorisé les comptes à payer;
- Approuvé le contenu du rapport de suivi de contrôle budgétaire;

Législation

- Adopté le 2^e projet de modifications au règlement de zonage 09-370 et annoncé un avis public de référendum;
- Adopté les deux règlements concernant l'enlèvement des résidus domestiques et des matières organiques;
- Donné de l'information sur de nouveaux projets de loi déposés en lien avec le monde municipal et sur des règlements adoptés par la MRC des Maskoutains;

Administration

- Annoncé un congé sans solde, modifié une nomination au service de Sécurité incendie et pris acte d'un départ à la retraite du côté administratif;
- Annoncé une ristourne de la part de Desjardins;
- Fait le suivi du dossier de ventes pour défaut de paiement des taxes municipales;
- Annoncé l'inscription de la Municipalité à la démarche de francisation;
- Autorisé le dépôt de demande d'aide financière;

Sécurité publique et civile

- Présenté le projet Zone zéro de la SAAQ et de la Sûreté du Québec;
- Autorisé la signature d'une entente de desserte avec la Régie d'incendie de la Vallée-du-Richelieu;
- Autorisé un partenariat avec la Municipalité de Sainte-Madeleine pour le plan d'organisation en sécurité civile;

Infrastructure et transport

- Autorisé la directive de changement numéro 5 pour les travaux de réfection de l'aqueduc de la montée du 4^e Rang, du 4^e Rang et de la rue Brodeur;
- Déposé le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Riverside;

- Autorisé l'acquisition de deux nouveaux radars de vitesse;
- Autorisé la refonte du panneau de contrôle d'une station de pompage;
- Autorisé un mandat d'accompagnement pour la desserte en égout dans le secteur Douville;

Aménagement, urbanisme et environnement

- Déposé la liste des permis délivrés et le rapport des indicateurs de performance des requêtes pour le mois de juin 2025;
- Déposé le rapport de consultation de la MRC des Maskoutains portant sur la future *Politique régionale en habitation*;
- Autorisé l'émondage d'un arbre au kiosque postal du boulevard Huron;
- Adopté un appui à une demande à la CPTAQ;

Loisirs, culture et services communautaires

- Annoncé le gala de lutte du 12 juillet;
- Annoncé l'octroi d'une aide financière pour le camp de jour;
- Annoncé un rabais pour les citoyens pour l'activité Chouette à voir de l'UCROP;
- Annoncé la Fête familiale du grand Sainte-Madeleine pour les 15, 16 et 17 août;
- Manifesté de l'intérêt pour discuter d'un lien cyclable avec le village;
- Proclamé les *Journées de la culture*;
- Autorisé un règlement quant au camp de jour;
- Fait rapport sur l'activité de financement au profit de la Fondation Mira;

Divers

- Invité la population aux Portes ouvertes Mangeons local 2025;
- Autorisé un don à Opération Nez Rouge.

Pour de plus amples informations, la population est invitée à consulter le procès-verbal ou à visionner le vidéo de la séance du conseil déposé sur le site Internet de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

ALERTES MUNICIPALES SOMUM

Vous désirez recevoir les alertes municipales? Vous devez vous inscrire ou mettre votre dossier de citoyen à jour dans Somum afin de recevoir les alertes municipales. Le système d'alertes a été bonifié. Vous pouvez maintenant choisir les alertes que vous désirez recevoir.

Les alertes disponibles sont:

- Urgence
- Avis publics
- Dénéigement
- Matières résiduelles
- Loisirs
- Information générale



AFFAIRES MUNICIPALES

COMPTES À PAYER ADOPTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

FOURNISSEUR	MONTANT	FOURNISSEUR	MONTANT
9097-2613 QUÉBEC INC.	615,81 \$	FQM ASSURANCES INC.	67,58 \$
9180-0557 QUÉBEC INC.	1 931,58 \$	GLS DICOM	10,24 \$
AÉRO-FEU LTÉE	729,52 \$	GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	255,54 \$
ANDRÉ PARIS INC.	5 492,94 \$	GROUPE MASKATEL LP	120,72 \$
ANTONIO MOREAU (1984) LTÉE	759,37 \$	GUILLEVIN INTERNATIONAL	534,52 \$
ASSOC. DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE	229,95 \$	HYDRO-QUÉBEC	1 857,34 \$
AUBIN & ST-PIERRE	396,84 \$	IMPÉRIAL ESSO	2 372,35 \$
BELL	81,58 \$	IMPRESSIONS KLM	672,61 \$
BELL CANADA	301,19 \$	L4 CONSTRUCTION INC.	855 726,90 \$
BELL MOBILITÉ INC.	136,34 \$	LAFERTÉ & LETENDRE INC.	758,26 \$
BIONEST TECHNOLOGIES INC.	344,59 \$	LAMONDE, JEAN-FRANÇOIS (CONGRÈS)	1 619,57 \$
CABINETS MASKA	373,67 \$	LAMOUREUX, MARC-ANTOINE	144,10 \$
CANADIEN NATIONAL – NON MARCHANDISES	2 421,00 \$	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	19 302,93 \$
CARDIO CHOC	416,02 \$	MLLE DOROTHY, MAQUILLAGE ET FÊTE	955,00 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES CHÊNES	1 198,00 \$	MRC DES MASKOUTAINS	13 080,44 \$
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT MST FITNESS INC.	1 033,63 \$	MULTI-SURFACES GIGUÈRE INC.	3 007,55 \$
CHAMBERLAND, ANNIE	20,90 \$	MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE	2 191,04 \$
COGECO	950,50 \$	OUTILLAGE MIGMARO	28,69 \$
CONSULTATION INFOMATRIX INC.	3 468,52 \$	PG SOLUTIONS INC.	966,94 \$
COOP. RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ ST-JEAN-BAPTISTE	2 053,14 \$	PLOMBERIE SIMON CHAMPAGNE 2011 INC.	454,15 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	5 346,37 \$	PONTBRIAND, JESSICA	85,50 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE REER	5 370,02 \$	POSTE CANADA	205,39 \$
DION, DANY	335,00 \$	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	6 898,50 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	54,00 \$	R.I.E.V.R.	13 996,77 \$
DRAPEAU, CINDY	740,00 \$	REAL HUOT INC.	1 402,74 \$
DUMOUCHEL TURPIN, RICHARD	1 500,00 \$	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	7 551,33 \$
EMCO CORPORATION	1,38 \$	RÉGIE INTER. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	29 292,02 \$
ENERGIR	42,66 \$	SANI GEAR	827,73 \$
ENTREPRISES MYRROY INC.	1 024,43 \$	SHELLEX GROUPE CONSEIL	4 357,55 \$
ESPACE MUNI	311,58 \$	SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC	549,03 \$
EUROFINS ENVIRONEX	1 889,62 \$	TÉLÉSYSTÈMES DU QUÉBEC	151,77 \$
EXACAVATION VINCENT MESSIER	4 361,86 \$	VENDETTE, JOSÉE	361,31 \$
FONDATION MIRA	247,85 \$	VILLE DE SAINT-HYACINTHE	35 832,46 \$
		ZIG ZAG SPORTS	1 090,97 \$
		TOTAL DES FACTURES	1 050 909,40 \$
		FACTURES NON-PAYÉES	157 989,76 \$

BIENVENUE

BIENVENUE DANS LA MUNICIPALITÉ!



Vous avez emménagé récemment? Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre belle communauté! Pour votre information, la Municipalité met à votre disposition plusieurs dépliants au bureau municipal.

Que ce soit pour les modalités des collectes de matières résiduelles, le transport collectif ou adapté, les campagnes de sensibilisation (herbe à poux, chauve-souris, etc.), ces dépliants vous seront utiles. Un calendrier municipal est également disponible. Il vous permettra d'obtenir une foule d'informations rapidement. Vous pouvez vous procurer le calendrier au bureau municipal ou sur le site Internet de la Municipalité.

Notre site Internet est également mis à jour régulièrement en plus de vous offrir la possibilité de créer vos comptes sur nos différentes plateformes :

- SOMUM afin de recevoir les avis d'urgence (coupure d'eau, avis d'ébullition, etc.);



- Qidigo afin de participer aux activités de loisir en créant votre compte.



Nous rappelons que l'administration municipale demeure à votre disposition pour vous accompagner pour les processus de création de comptes.

AVOIR DU PLAISIR SANS NUIRE AU VOISINAGE, C'EST POSSIBLE !

Vacances, beau temps, rassemblement, rénovation et plaisir peuvent se conjuguer avec bon voisinage.

Il est important de tenir compte du bien-être de votre voisinage et d'aviser vos voisins si une occasion spéciale se déroule sur votre propriété.

Nous vous rappelons que toute forme de nuisances (bruit, hauteur du gazon, odeur et fumée, etc.) est réglementée par la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

Invitation vous est faite pour aviser votre voisinage de tout événement pouvant être un élément déclencheur pour partager le plaisir et respecter vos voisins.

Pour en savoir davantage, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



RAGE DU RATON LAVEUR

Interdiction de transporter certains animaux en Estrie et en Montérégie



Le risque de propager la rage en déplaçant ou en relocalisant des animaux est actuellement très élevé en Estrie et en Montérégie en raison des cas de rage découverts dans ces régions depuis décembre 2024. Un animal en apparence sain peut être en période d'incubation de la maladie et développer des symptômes plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après avoir été infecté. En conséquence, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a annoncé, le 18 juin 2025, l'entrée en vigueur d'une nouvelle mesure de prévention pour freiner la propagation de la rage du raton laveur: Interdiction de transporter certains animaux dans les régions à risque de propagation de la rage du raton laveur.

Du 18 juin au 17 août 2025, il est interdit de transporter les rats laveurs, les mouffettes rayées, les renards gris et roux, ainsi que les coyotes et leurs hybrides, lorsqu'ils sont vivants, sur le territoire des municipalités situées autour des cas confirmés de rage du raton laveur. Près d'une centaine de municipalités des régions de l'Estrie et de la Montérégie sont concernées :

Liste des municipalités visées par l'interdiction de déplacer les animaux: <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/Rage-chez-les-animaux/documents/liste-municipalites-visees-deplacement-animaux.pdf>.

Misez sur la prévention

Déplacer un animal importun, blessé ou en apparence orphelin peut contribuer à propager la rage vers des secteurs actuellement exempts de cas. Il est donc primordial de ne pas relocaliser les animaux et d'éviter les conflits en mettant en place des mesures préventives, tel que :

Utilisez des poubelles de métal ou de plastique, solides et pourvues de couvercles bien étanches maintenus fermés au moyen d'un loquet ou d'un élastique;

- Bloquer les ouvertures des bâtiments et des entretoits, ainsi que les accès aux dessous des cabanons et des perrons;
- Éviter de laisser de la nourriture pour les chiens et les chats à l'extérieur;
- Éviter d'installer des mangeoires pour les oiseaux sauvages ou utilisez des mangeoires à l'épreuve des rats laveurs;
- Clôturez adéquatement les poulaillers et les potagers.

Pour en connaître davantage sur les bonnes pratiques de cohabitation avec les animaux sauvages, consultez la page Internet <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/cohabiter-animaux-sauvages>.

Contribuez à la lutte contre la rage du raton laveur en signalant les animaux suspects

La découverte de cas permet d'adapter les opérations de vaccination des animaux sauvages à la situation. Si vous observez un raton laveur, une mouffette ou un renard en Estrie ou en Montérégie, qui présente l'un des signes suivants, signalez-le sans tarder :

- L'animal semble très malade;
- Il est moribond;
- Il a l'air désorienté;
- Il est anormalement agressif;
- Il est paralysé;
- Il est mort, même si c'est à la suite d'une collision avec un véhicule.

Pour signaler un animal sauvage suspect, composez le 1 877 346-6763, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ou faites un signalement à l'aide du formulaire en ligne.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le service à la clientèle du Ministère en appelant au 1 877 346-6763.

FEU EXTÉRIEUR

Dans le périmètre urbanisé (communément appelée zone blanche), c'est-à-dire le Domaine-du-Lac-Huron, Douville et à proximité du village, aucun permis n'est requis pour un feu extérieur pourvu qu'il soit effectué dans un foyer extérieur.

- Le foyer doit être muni d'un capuchon pare-étincelles, placé au sommet du tuyau d'évacuation;
- L'ouverture maximale des mailles du pare-étincelles ne doit pas excéder un diamètre de 10 mm dans sa partie la plus grande;
- Le foyer extérieur doit être installé en respectant une marge de dégagement de 4 m des bâtiments, des lignes de propriétés ainsi que des réservoirs ou bouteilles de gaz inflammable.

Sur les territoires ruraux de la municipalité situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un foyer extérieur si les flammes sont inférieures à 1 m. Le feu doit toutefois être fait en respectant les conditions suivantes :

- Une personne raisonnable doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu et garder le plein contrôle du brasier;

- Aucune des matières combustibles suivantes ne doit être utilisée :
 - o Pneu ou autre matière à base de caoutchouc;
 - o Déchet de construction ou autre;
 - o Ordures;
 - o Produits dangereux ou polluants;
 - o Tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements en vigueur;
- N'utiliser aucun produit inflammable ou combustible comme accélérateur;
- Le feu de foyer doit être situé à 10 m de tout bâtiment;
- Aucun brûlage n'est toléré lors de journées très venteuses (vélocité du vent maximum permise : 20 km/h) et lorsque les vents dominants sont orientés vers les boisés;
- Aucun brûlage lors de journées dont l'indice d'assèchement est élevé suivant la Société de protection des forêts contre le feu;
- S'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.



Feux à l'extérieur

Voici quelques consignes à respecter avant de démarrer un feu :

- Utiliser un foyer constitué de matériaux non combustibles (pierre, acier, métal, etc.);
- Laisser un espace libre et bien dégagé autour du feu;
- Utiliser un pare-étincelles pour éviter l'éparpillement de tisons dans les airs;
- Demeurer sur place lorsque le feu est allumé et l'éteindre complètement avant de quitter;
- Toujours laisser les cendres refroidir un minimum de 12 heures avant de les retirer. Ne jamais les jeter immédiatement;
- Éviter tout feu extérieur lorsque la température est chaude et sèche ou en période de canicule.

Soyez également prudents avec les mégots de cigarette. Assurez-vous de bien les éteindre et de les jeter dans un endroit approprié.

Nous vous recommandons de consulter le site de la SOPFEU (<https://sopfeu.qc.ca>) pour connaître l'indice de danger d'incendie ou les restrictions en vigueur dans votre région.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
Marie-Eve Leduc, T.P.I.
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca



VOUS EMMÉNAGEZ ?

Certains bacs doivent déjà être sur place ! Lesquels ?

Les bacs verts et bruns sont fournis aux occupants de chaque immeuble et sont la propriété de la Municipalité. Le numéro de série qui est apposé sur chacun correspond à chaque adresse municipale et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse. Vous devriez donc trouver lesdits bacs sur place. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire la demande en vous rendant sur <https://sainte-marie-madeleine.ca/> et de :

1. cliquer sur le module **Voilà!** dans la section Nouvelles;
2. cliquer sur le lien nouvelle demande;
3. choisir l'option Requête puis le type de requête requis.

Le bac à ordures ménagères, pour sa part, est votre propriété. Vous devez donc vous en procurer un en quincaillerie avec les caractéristiques suivantes :

- couleur : gris ou noir
- capacité : 240 ou 360 litres



COLLECTES DES GROS REBUTS

La prochaine et dernière collecte des gros rebuts de l'année aura lieu le **vendredi 3 octobre 2025**.



Nous rappelons que si vos objets sont encore bons, il est préférable de les donner ou de les offrir lors de la vente de garage d'octobre.

VENTE DE GARAGE

Nous vous rappelons que vous devez détenir un permis municipal pour tenir une vente de garage sur notre territoire. D'ailleurs, n'oubliez pas la prochaine fin de semaine durant laquelle des ventes de garage pourront être tenues, et ce, de façon gratuite et sans la nécessité d'obtenir un permis, soit la fin de semaine de l'Action de grâce, les **11, 12 et 13 octobre**.



COLLECTE RDD

Pour reconnaître les résidus domestiques dangereux, communément appelés RDD, l'un de ces pictogrammes devrait se trouver sur l'étiquette du produit. Pour préserver l'environnement, la nappe phréatique et les sites d'enfouissement par la même occasion, il est important de profiter des collectes des RDD qui auront lieu aux dates et lieux suivants :

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025

900, rue Turcot, Saint-Hyacinthe (8 h 30 à 16 h 30)

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025

940, rue du Centre, Saint-Jude (7 h 30 à 11 h)
1505, 3^e Avenue, Acton Vale (13 h à 16 h 30)

Profitez-en pour faire le grand ménage du sous-sol, du garage, de l'atelier et de l'armoire à peinture. Attention : aucun produit liquide ne peut être transidé sur place. Consultez la page <https://www.riam.quebec/r-d-d> pour savoir comment gérer les RDD de manière sécuritaire dans votre lieu de vie, et pour savoir quels RDD sont visés par ces collectes spéciales.



ENVIRONNEMENT

MIEUX RECYCLER ENSEMBLE: L'ÉQUIPE VERTE VIENT À VOTRE RENCONTRE!

Pour la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, la sensibilisation et les échanges avec les citoyens de ses 25 municipalités membres demeurent des priorités essentielles afin d'assurer une gestion performante des matières résiduelles. Puisque dans le contexte de la modernisation de la collecte sélective qui a débuté le 1^{er} janvier dernier, de nombreuses matières sont nouvellement admissibles dans les bacs de récupération, l'Équipe verte de la Régie sera de retour, une fois de plus cet été, pour en informer la population.

Tout au long de l'été, nous invitons les citoyens qui rencontreront les membres de l'Équipe verte à ne pas hésiter à échanger avec eux afin d'obtenir de l'information quant aux services offerts par la Régie et aux modalités de tri des matières récupérables, organiques et autres. Chaque geste compte, surtout quand on les pose ensemble!



**Deviens préposé(e)
à l'écocentre**
de Saint-Hyacinthe
ou d'Acton Vale

- Tu as à cœur l'environnement
- Tu aimes le travail à l'extérieur auprès du public
- Tu es dynamique, autonome et responsable
- Tu es disponible les fins de semaine

HORAIRE

- Dès maintenant jusqu'au 30 novembre 2025
- Samedis et dimanches

SALAIRE

- 20,37 \$/heure

Joins-toi à notre équipe!

RESPONSABILITÉS

- Évaluer le type et le volume des matières apportées
- Accueillir, diriger et informer les utilisateurs
- Assurer la propreté des lieux en tout temps
- Faire respecter les normes de sécurité
- Surveiller les entrées et sorties

TRANSMETS TON C.V. AU : @ dgriam@riam.quebec

2090, rue Cherrier, Saint-Hyacinthe, (Québec), J2S 8R3

Des questions ? 450 774-2350

VIE AGRICOLE



Photo : François Larivière, photographe

CAP SUR L'EXPO AGRICOLE!

Le coup d'envoi de l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe sera donné le **jeudi 24 juillet dès 16h** et les festivités se poursuivront jusqu'au 2 août, en soirée.

Le Carrefour Gourmand sera de retour pour une deuxième année, avec une touche encore plus locale grâce à une collaboration étroite avec les producteurs et transformateurs de la Montérégie-Est.

Les grands classiques qui ont fait la renommée de l'Expo seront bien présents, notamment les soirées festives à la Scène Sensations, les tires de tracteurs les 25 et 26 juillet, le rodéo du 28 au 30 juillet et enfin, le derby de démolition, du 31 juillet au 2 août.

Une programmation bonifiée des attelages de chevaux sera également présentée pour répondre à l'engouement grandissant des visiteurs. Ces cinq soirées auront lieu au Stade L.-P.-Gaucher, du 25 au 29 juillet.

À la Place de la famille, le Parcours des petits gourmands offrira un voyage ludique et éducatif, de la ferme à la cuisine. Côté musique, la Grande scène Maskatel vibrera au rythme de spectacles variés chaque soir, dès 21 h 30.

En savoir plus : <https://expo-agricole.com/>

AIDE FINANCIÈRE DU MAPAQ

Vous avez un projet visant à mieux positionner vos produits sur les marchés de proximité? Vous pourriez bénéficier d'une aide financière couvrant jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par projet et par demandeur, pour toute la durée de l'initiative.

Qui est admissible?

Les nouvelles entreprises, les entreprises de transformation alimentaire et les exploitations agricoles qui répondent à certains critères d'admissibilité.

Dates importantes

La période de dépôt de projets a débuté le 17 juin et elle se poursuivra **jusqu'au 31 octobre**, ou jusqu'à l'épuisement des crédits, selon la première éventualité.

En savoir plus:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/aide-financiere/initiative-ministerielle-proximite>

Fête familiale

du grand Sainte-Madeleine

ACTIVITÉS
+ PLAISIRS
garantis
pour toute
la famille!

PARC DES LOISIRS - 100, RUE BERNARD À SAINTE-MADELEINE

VENDREDI

15 août

Tournoi Ami-Balle

Dès 16 h 30

Restauration Gods services divins

19 h 30 **Projection de la vidéo souvenir du camp de jour**
Patinoire extérieure couverte

19 h 30 **Prestation musicale**
Alexandre Légaré
Près du bar

20 h **Cinéma en plein air**
Une nuit au Zoo
Patinoire extérieure couverte
Apportez vos chaises !



SAMEDI

16 août

Tournoi Ami-Balle

9 h à 13 h

Matinées gourmandes \$
Venez faire la dégustation et l'achat de produits locaux directement auprès des producteurs ou transformateurs participants.

9 h à 19 h

Jeux gonflables
Maquillage
Kiosques des principaux services offerts à la communauté

Dès 11 h

Restauration sur place
Gods services divins

20 h **Prestation musicale Sonicwave**

22 h **Feux d'artifice**
Près des terrains de soccer



DIMANCHE

17 août

Finales tournoi Ami-Balle

Jeux gonflables

Restauration Gods services divins

Dimanche de 8 h à 12 h
BRUNCH
des Chevaliers de Colomb
1025, rue Saint-Simon
Sainte-Madeleine

Alexandre Légaré



Consommation de l'extérieur non permise.
Chiens non-autorisés sur le site.

★ Restauration sur place ★

Informations

Vanessa Gauthier

Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire
450 795-6272, poste 113 | loisirs@stemariemadeleine.qc.ca



Sainte-Madeleine
Ensemble, près de tout



PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2025

Surveillez notre site Internet et notre page Facebook dès le début août pour connaître nos activités.

sainte-marie-madeleine.ca | 

PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE



Sainte-
Madeleine

Ensemble, près de tout

INSCRIPTION EN LIGNE

18 août au 7 septembre 2025

sur <https://bit.ly/QIDIGO-SMM>

Qidigo

VIE COMMUNAUTAIRE

FADOQ SAINTE-MADELEINE

Le bingo fait relâche l'été.

Nous serons de retour le mardi 9 septembre.



Dans l'intervalle, si vous voulez vous amuser et fraterniser, rejoignez-vous aux joueurs et joueuses de pétanque qui se regroupent au terrain des loisirs sis au 100, rue Bernard, à Sainte-Madeleine tous les mardis et jeudis à 13h15. Les équipes sont formées sur place et les parties commencent à 13h30. Pas de compétition, seulement du plaisir à profusion. On vous attend !

UN AUTRE RENDEZ-VOUS GOURMAND

Cet événement met à l'honneur la fraîcheur et la diversité des produits locaux, tout en permettant de découvrir les producteurs de la région, les nombreux attraits du territoire et les municipalités avoisinantes. Venez sur place pour déguster les saveurs d'ici et faire vos emplettes de produits du terroir !

Prochain rendez-vous :

Samedi 16 août, de 9 h à 13 h
Sainte-Marie-Madeleine

En savoir plus :

<https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/matinees-gourmandes>



INVITATION À UNE JOURNÉE FAMILIALE GRATUITE À LA FERME

1 journée, 1000 découvertes agroalimentaires
La Société d'Agriculture de la Vallée des Maskoutains
et la députée Chantal Soucy vous invitent

DIMANCHE 17 AOÛT DE 11 H ET 16 H

Ferme Yves Barré, 279 rang Saint-Louis, Saint-Damase

Jeux gonflables, minifermes, circuit éducatif de la pomme de terre, dégustations de produits du terroir, patates frites, popcorn et maïs sucré, restauration, Kiro le clown, Mollie et plus encore...

Service de restauration - Apporter votre glacière pour votre lunch et/ou vos achats de produits du terroir auprès des exposants



Beau temps, mauvais temps, on vous attend !

PARTENAIRES



VENEZ RENCONTRER DES PRODUCTEURS DE LA RÉGION!

Cet été, la MRC propose un tout nouveau projet visant à favoriser l'achat local et à permettre à la population de rencontrer, en un seul lieu, des producteurs, transformateurs et artisans du milieu agroalimentaire régional. Et ce lieu n'est pas le moindre, c'est le 1555 Marché public !

Jusqu'au 20 septembre, 15 entreprises se succéderont à l'Espace découvertes pour vous en mettre plein les papilles ! Prochains rendez-vous :

- Parfaitement sucré (pâtisseries fines), le 26 juillet
- Ferme Rochville (légumes et fleurs coupées), le 2 août
- Ferme de l'Étang (viande de chèvre et chevreau), le 9 août

Tous les rendez-vous ici :

<https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/inscription-matinees-au-1555marche>

CHOUETTE À VOIR!

Le site Chouette à voir! est maintenant ouvert toute l'année et sept jours sur sept, de 10h à 16h30, jusqu'au 1^{er} septembre. Et en tant que résident/résidente de Sainte-Marie-Madeleine, vous avez droit à un rabais de 15% sur votre billet d'entrée ! Pour en profiter, vous devez présenter une preuve de résidence.

Pour la réservation en ligne, il suffit d'entrer le code promotionnel "municipalite15" et de présenter la preuve de résidence au moment de l'enregistrement sur place.

En savoir plus : <https://chouetteavoir.ca/>



CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN

BANQUE ALIMENTAIRE

Paniers 15\$ | Les vendredis à 16 h (apportez vos sacs)

405, boul. Laurier O., Sainte-Marie-Madeleine

MAGASIN DE MEUBLES USAGÉS

15845, avenue Saint-Louis, Saint-Hyacinthe | 450 250-1236

Informations : www.centredentraidemaskoutain.org/

INFORMATIONS GÉNÉRALES

JUILLET

25 Déchets



31 Matières organiques



AOÛT

1 Matières recyclables



7 Matières organiques



8 Déchets



14 Matières organiques



15 Matières recyclables



15 Fête familiale



16 Fête familiale



17 Fête familiale



18 Conseil municipal



21 Matières organiques



22 Déchets



28 Matières organiques



29 Matières recyclables



SEPTEMBRE

1 Services municipaux fermés

4 Matières organiques



5 Déchets



6 Collecte RDD



8 Conseil municipal



11 Matières organiques



12 Matières recyclables



13 Collecte RDD



18 Matières organiques



19 Déchets



25 Matières organiques



26 Matières recyclables



30 Conformité piscines date limite

MUNICIPALITÉ

BUREAU ADMINISTRATIF

3541, boulevard Laurier
Sainte-Marie-Madeleine (QC) J0H 1S0

Téléphone: 450 795-6272

Télécopieur: 450 795-3180

www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures de bureau

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30

Vendredi: fermé

Administration générale – Accueil

Mme Stéphanie Girard Corbin

Poste téléphonique 102

info@stemariemadeleine.qc.ca

Direction générale et Travaux publics

Me Josée Vendette

Poste téléphonique 104

dg@stemariemadeleine.qc.ca

Comptabilité

Mme Nathalie Cormier

Poste téléphonique 103

comptabilite@stemariemadeleine.qc.ca

Inspectrice municipale

Développement immobilier

Annie Chamberland

Poste téléphonique 105

urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca

Loisirs, culture et vie communautaire

Vanessa Gauthier

Poste téléphonique 113

loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

VOS ORGANISMES

Cercle de Fermières

450 795-3422 ou 450 355-0485

FADOQ Sainte-Madeleine

450 795-3250

Scouts 4^e l'Avenir

450 262-1042

Chevaliers de Colomb

Conseil 4301

450 795-6232

La Guignolée

du grand Sainte-Madeleine

450 496-6590

LIEUX DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

TERRITOIRE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

Salle municipale

(anciennement cabane à sucre Tétreault)

3355, boulevard Laurier

Parc Jodoin

Rue des Ormes

Parc Denis-Choquette

625, rue Piette

Parc des Ostriers

Rues des Ostriers et des Hêtres

Terrains de soccer

Parc Denis-Choquette

625, rue Piette

TERRITOIRE DE SAINTE-MADELEINE

Salle communautaire de Sainte-Madeleine

75, rue Saint-Simon

École Saint-Joseph-Spénard

150, rue du Cinquantenaire

Parc de planche à roulettes

100, rue Bernard

Terrain de balle

100, rue Bernard

Parc des Loisirs

100, rue Bernard

Patinoire, glace de hockey en hiver et pickleball en été

100, rue Bernard